

### **BULLETIN OFFICIEL**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

# Bulletin officiel n°42 du 12 novembre 2021

## **SOMMAIRE**

### Enseignement supérieur et recherche

#### Titres et diplômes

Attribution du grade de licence aux titulaires du diplôme Sciences pour un monde durable de l'université Paris Sciences et Lettres

décret n° 2021-1359 du 18-10-2021 - JO du 20-10-2021 (NOR: ESRS2128958D)

| Mouvement du |  |
|--------------|--|
| personnel    |  |

#### Nomination

Déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation arrêté du 22-10-2021 (NOR : ESRR2132943A)

## Informations générales

#### Avis de vacance

Directeur ou directrice de l'École nationale d'ingénieurs de Metz avis (NOR : ESRS2131636V)

#### Avis de vacance

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires avis (NOR : ESRS2131637V)

#### Conseils, comités, commissions

Nomination de nouveaux membres et composition du Cneser statuant en matière disciplinaire élection du 14-9-2021 (NOR : ESRS2131958X)

1

# Enseignement supérieur et recherche

# Titres et diplômes

Attribution du grade de licence aux titulaires du diplôme Sciences pour un monde durable de l'université Paris Sciences et Lettres

NOR: ESRS2128958D

décret n° 2021-1359 du 18-10-2021 - JO du 20-10-2021

MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 612 1, L. 613 1, D. 612 32 2 et D. 613 1 à D. 613 5 ; avis du Cneser du 14-9-2021

Le Premier ministre.

Sur le rapport de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Publics concernés :** étudiants en formation conduisant au diplôme Sciences pour un monde durable de l'université Paris Sciences et Lettres.

**Objet :** attribution du grade de licence aux titulaires du diplôme Sciences pour un monde durable de l'université Paris Sciences et Lettres.

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication. Il prévoit le bénéfice des dispositions du décret aux étudiants obtenant le diplôme Sciences pour un monde durable de l'université Paris Sciences et Lettres à l'issue de l'année universitaire 2022-2023.

**Notice :** le décret confère le grade de licence aux titulaires du diplôme Sciences pour un monde durable de l'université Paris Sciences et Lettres. L'obtention de ce diplôme permet dès lors à ses titulaires de faire valoir une certification au grade de licence pour la poursuite d'études en master et dans le cadre d'une mobilité internationale.

**Références :** le texte et le Code de l'éducation qu'il modifie, dans sa rédaction issue de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).

Article 1 - Au 14° de l'article D. 612-32-2 du Code de l'éducation, après les mots : « cycle pluridisciplinaire d'études supérieures », sont insérés les mots : « et du diplôme Sciences pour un monde durable ».

Article 2 - Le grade de licence du diplôme Sciences pour un monde durable de l'université Paris Sciences et Lettres est conféré aux étudiants obtenant le diplôme à l'issue de l'année universitaire 2022-2023.

Article 3 - La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 octobre 2021

Le Premier ministre, Jean Castex

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal

# Mouvement du personnel

## **Nomination**

Déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation

NOR: ESRR2132943A arrêté du 22-10-2021 MESRI - DGRI SITTAR C4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 22 octobre 2021, Valérie Morazzani, ingénieure confirmée du laboratoire national de métrologie et d'essais, est nommée déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France à compter du 1er novembre 2021. Le poste est localisé à Paris.

# Informations générales

## Avis de vacance

Directeur ou directrice de l'École nationale d'ingénieurs de Metz

NOR: ESRS2131636V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Metz (Enim) sont déclarées vacantes à compter du 16 mars 2022.

Conformément à l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une déclaration d'intention et une lettre de motivation, devront parvenir, sous pli recommandé, dans un délai de trois semaines (la date de la poste faisant foi), à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, au président du conseil de l'École nationale d'ingénieurs de Metz (Enim) - 1, route d'Ars Laquenexy - CS 65820 - 57078 Metz Cedex 3.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier à la présidence de l'université de Lorraine - DAJ -34, cours Léopold - CS 25233 - 54052 Nancy Cedex ainsi qu'au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction stratégie et qualité des formations - Département qualité et reconnaissance des diplômes (Dgesip A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 et par mail à sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr.

# Informations générales

# Avis de vacance

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires

NOR: ESRS2131637V

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSAIA) sont déclarées vacantes à compter du 1er mars 2022.

Conformément à l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une déclaration d'intention et une lettre de motivation, devront parvenir, sous pli recommandé, dans un délai de trois semaines (la date de la poste faisant foi), à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, au président du conseil de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Vandoeuvre - 2, avenue de la Forêt de Haye - TSA 40602 -54518 Vandoeuvre Cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier à la présidence de l'université de Lorraine - DAJ -34, cours Léopold - CS 25233 - 54052 Nancy Cedex ainsi qu'au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction stratégie et qualité des formations - Département qualité et reconnaissance des diplômes (Dgesip A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 et par mail à sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr.



# Informations générales

# Conseils, comités, commissions

Nomination de nouveaux membres et composition du Cneser statuant en matière disciplinaire

NOR: ESRS2131958X élection du 14-9-2021 **MESRI - CNESER** 

Conformément aux articles R. 232-23 à 232-27 du Code de l'éducation relatifs à la nomination des membres du Cneser statuant en matière disciplinaire, ont été élus, le 14 septembre 2021, par les membres étudiants titulaires et suppléants du Cneser plénier, pour une durée de deux ans, les conseillers étudiants, titulaires, en remplacement de ceux qui avaient achevé leur mandat :

Hugo Prévost; Matéo Berthin; Marie Glinel; Quentin Bourgeon.

Le Cneser statuant en matière disciplinaire est désormais composé conformément au tableau suivant :

| Collège                                           | Conseillers titulaires                                                                                        | Conseillers suppléants                                                                               |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Professeurs<br>et personnels assimilés            | Mustapha Zidi, président<br>Madame Frédérique Roux<br>Jean-Yves Puyo<br>Monsieur Emmanuel Aubin<br>Jacques Py | Vincent Peyrot<br>Marie-Bénédicte Romond<br>Marguerite Zani<br>Cécile Guérin-Bargues<br>Alain Bretto |
| Maîtres de conférences<br>et personnels assimilés | Marie-Jo Bellosta<br>Marc Boninchi<br>Stéphane Leymarie<br>Nicolas Guillet<br>Jean-Marc Lehu                  | Nathalie Lebrun<br>Isabelle Luciani<br>Françoise Lambert<br>Christophe Trombert<br>Jean-Pascal Simon |
| Etudiants                                         | Hugo Prévost<br>Matéo Berthin<br>Marie Glinel<br>Quentin Bourgeon                                             | Pas de suppléants                                                                                    |